

AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau de la municipalité, 61-A rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 8 octobre 2021; et

QUE toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, **AVIS** est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai 2022;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0**
- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées; et
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 27 octobre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière


Joanie Bolduc Pelchat